

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 20 Février 2014

INVESTISSEMENTS

9 - PROLONGEMENT DE LA LIGNE B

9.2 - Avenant n° 1 au Marché n° 1 2012 10328 M à conclure avec le groupement ARCADIS – OTCE - SEQUENCES pour la maîtrise d'œuvre génie civil du prolongement de la ligne B – Approbation de l'avenant

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL ; MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2006.07.04.11.2 du 4 juillet 2006, le Comité Syndical approuvait le programme du prolongement de la ligne B en métro automatique VAL entre Ramonville et Labège.

A l'issue de la consultation lancée par le SMTC, le mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération était confié à la SMAT par délibération D.2007.03.29.4.1 du 29 mars 2007.

Suite aux études préliminaires réalisées en 2008 et à la révision du Plan de Déplacements Urbains, le SMTC décidait de lancer des études complémentaires pour synthétiser les études réalisées antérieurement et comparer la desserte de Labège par le prolongement du métro à celle qui aurait pu se faire par un mode tramway.

A l'issue de cette étude, le Comité de Pilotage retenait le projet de métro VAL sur un tracé dit Europe à 5 stations et demandait que soit étudiée la faisabilité d'une desserte par un TCSP bus évolutif métro.

Par délibération D.2011.12.12.3.1 du 12 décembre 2011, le Comité Syndical approuvait les termes d'un accord financier avec le SICOVAL permettant de lancer les études du prolongement de la ligne B de métro.

Par délibération D.2012.06.08.2.2 du 8 juin 2012, le Comité Syndical approuvait les principes d'organisation de la conception du prolongement de la ligne B.

La note d'organisation prévoit une mission « B » de maîtrise d'œuvre relative à la conception et à la réalisation du génie civil du prolongement de la ligne B (gros œuvre, second œuvre, équipements non liés au système, sous-systèmes et aménagements urbains) en dehors du système VAL proprement dit.

Par délibération D.2012.07.12.17.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical a autorisé la signature du marché 1 2012 10328 M de maîtrise d'œuvre (ingénierie et architecture) qui comprend toutes les missions de base de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires avec le Groupement ARCADIS – OTCE – SEQUENCES pour un montant s'élevant à 11 986 944,80 € H.T.

Par délibération D.2013.07.11.9.3 du 11 juillet 2013, le comité syndical approuvait la mise à jour du programme de l'opération et son enveloppe en intégrant la réalisation de passerelle au terminus.

Par délibération D.2013.12.12.10.2 du 12 décembre 2013, le comité syndical approuvait la convention de maîtrise d'ouvrage pour les déviations de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et d'éclairage public à réaliser sur le territoire du Sicoval.

Par délibération D.2013.12.12.10.1 du 12 décembre 2013, le comité syndical approuvait les études d'Avant-Projet du Prolongement de la ligne B avec une réserve sur le tracé au-dessus du site de l'INPT restant à étudier.

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 au marché 1 2012 10328 M a pour objet l'intégration de prestations complémentaires:

- 1- Des prestations complémentaires pour l'élaboration du dossier d'enquête publique suite aux préconisations des services de l'état dans le cadre du Cadrage Préalable et aux impacts identifiées sur la faune et la flore nécessitant la recherche de sites de compensation : définition et recherche de mesures compensatoires, études acoustiques complémentaires, intégration des études sur le lac de l'INPT, mise en forme PAO du dossier
- 2- L'élaboration d'un dossier administratif complémentaire à la demande de la DRAC pour définir les prescriptions de diagnostic archéologique du projet.
- 3- Des études supplémentaires demandées par le maître d'ouvrage : variantes d'insertion avenue de l'Europe pour minimiser les coûts et optimiser le tracé, études d'une vidéosurveillance du viaduc à la demande de l'exploitant.
- 4- les études et missions de maîtrise d'œuvre supplémentaires correspondant aux modifications de programme intervenues sur l'opération :
 - le franchissement des voies ferrées par le tracé (études d'ouvrages d'art spécifique, comparaison de différentes configurations d'arrière gare)
 - l'intégration de passerelles modes doux au niveau du terminus accédant directement sur les quais de la station Labège qui de ce fait doit être adaptée
 - les études d'adaptation du tracé au niveau de l'INPT, études d'insertion et d'ouvrages d'art, reprises des études d'avant-projet et du dossier d'enquête publique
- 5- Des missions de maîtrise d'œuvre pour les déviations de réseaux du Sicoval, le Sicoval n'étant pas en mesure de les assurer (réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable, d'éclairage).

2° – Modifications du marché

Impact sur l'enveloppe prévisionnelle des travaux :

Le programme de l'opération et du maître d'œuvre a évolué suite aux décisions d'intégrer la réalisation de passerelles modes doux au terminus et de déléguer la maîtrise d'ouvrage des déviations de réseaux sur le territoire du Sicoval. En conséquence, le CO du maître d'œuvre évolue pour intégrer ces travaux supplémentaires.

Le montant prévisionnel des travaux C0 confié à la maîtrise d'œuvre de 168 000 000 Euros est augmenté de :

- 4 100 000 euros HT (valeur janvier 2011) pour la réalisation des passerelles et l'adaptation de la station Labège.
- 1 900 000 euros HT pour les déviations de réseaux du Sicova

Portant le total à : 174 100 000 euros HT valeur janvier 2011

Impact sur la rémunération :

Rémunération complémentaire sur la tranche ferme :

Montant initial Tranche ferme
HT

6 327 927,00 €

Augmentation de la mission Elaboration et suivi des dossiers administratifs Réglementaires et de sécurité 69 461.60 € HT

Etudes complémentaires 64 066.20 € HT

Augmentation des missions AVP2 PRO, DCE ACT 321 508.60 € HT

Montant total Tranche Ferme 6 782 963,40 € HT

Rémunération complémentaire sur la tranche conditionnelle:

Montant initial Tranche Conditionnelle (TC) 5 659 018,00 € HT

Augmentation des missions de la TC 196 558.60 € HT

Montant total Tranche Conditionnelle 5 855 576,60 € HT

Montant total 12 638 540,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 651 595,00 € H.T.

Montant total du marché (initial + avenant n°1) 12 638 540,00 € HT

Le montant initial du marché est donc porté de 11 986 944,80 € H.T. à 12 638 540,00 € HT soit une augmentation de 5.44 %.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **10 février 2014** émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché 1 2012 10328 M et d'en autoriser la signature

Le Comité Syndical :

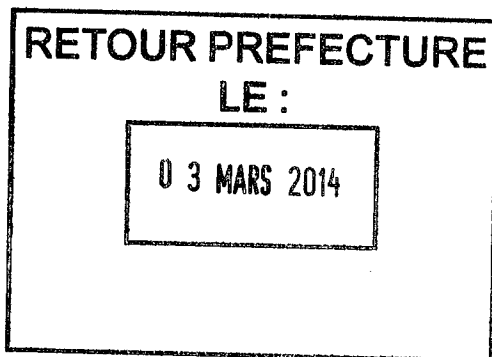
- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° 2012 10328 M avec le Groupement ARCADIS – OTCE – SEQUENCES portant l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 174,1 millions d'euros HT et augmentant la rémunération des tranches ferme et conditionnelle de **651 595,00 € H.T.**

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pierre COHEN".

Pierre COHEN